FORMATION 2024

INSCRIVEZ-VOUS : contact@unagri.fr – 01.44.77.82.25

LES PARTICULARITES JURIDIQUES, COMPTABLES ET FISCALES DES COOPERATIVES AGRICOLES

NIVEAU 1

La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes de la coopération agricole, administrateurs d'UNAGRI et membres de la commission de la coopération agricole de la CNCC.

Objectifs

Être capable de comprendre les spécificités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles et en appréhender les conséquences sur les missions du commissaire aux comptes.

Questions traitées

- Présentation générale de la coopération agricole, son environnement règlementaire spécifique,
- Les principes originaux de fonctionnement et leurs dérogations,
- Leurs déclinaisons comptables et fiscales,
- La gouvernance et la révision coopérative,
- Les points d'attention pour la mission du commissaire aux comptes,
- L'union de coopératives agricoles.

Cette formation intègre les dernières évolutions législatives et réglementaires relatives aux coopératives agricoles et à leurs unions.

Prérequis

N/A.

Publics concernés

- Les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs
- Les experts comptables et leurs collaborateurs
- Toutes personnes impliquées dans le monde de la coopération agricole

Durée : 2 jours

Dates

- 8 et 9 juillet 2024

Lieu

CNCC : 200-216 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Coût

Tarif non adhérent : 850 € HT
Tarif adhérent UNAGRI : 800 € HT

Personnes en situation de handicap
Pour toute question relative à l'accessibilité merci de nous contacter.

Bénéfices participants

Améliorer l'efficacité des missions des commissaires aux comptes auprès des coopératives agricoles en disposant de connaissances juridiques, fiscales et comptables adaptées et mises à jour.

Moyens pédagogiques

Présentation accompagnée d'un support power point, des annexes documentaires et des cas pratiques, en partie sous format dématérialisé sur une clé USB.

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, en présence du formateur, à partir d'un questionnaire à choix unique. **Les connaissances sont considérées comme acquises dès 7 bonnes réponses sur 10.**

UNAGRI apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des séminaires de formation proposés :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire.
- Les formateurs sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes auprès de coopératives agricoles et d'unions de coopératives agricoles, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- La constitution des groupes, volontairement limités, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.
- Les séminaires se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire.
- Des questionnaires d'appréciation de la qualité de la formation sont remis aux participants à l'issue du séminaire. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à UNAGRI d'améliorer la qualité des formations dispensées.